



1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Assistant socio-éducatif
Emploi	Assistant socio-éducatif
Métier	Assistant social
% temps	100 (50-50)

2. AFFECTATION

Pôle	OUEST
Structure interne (CR - Code et Libellé)	69G38 Ambulatoire
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	2522 - HDJ de Crise (50%) 2277 - Equipe Mobile Polaire (50%)

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Comme l'ensemble des postes d'assistants sociaux de l'établissement, ce poste est rattaché hiérarchiquement à la direction du service social de l'établissement. Dans le cadre des délégations en vigueur et par délégation, l'assistant socio-éducatif est placé sous l'autorité fonctionnelle du chef de pôle, responsable du service 69G38, avec délégation au praticien hospitalier responsable de l'unité fonctionnelle dans laquelle il intervient.

Conformément à la législation en vigueur :

- **L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)**
- **L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel**

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Cycle hebdomadaire : 38h20

Horaires : 9h00 - 17h00 , du lundi au vendredi (sauf impératif particulier)

Amplitude horaire : 8h30 - 19h00

Congés pris dans le respect de l'organisation du service

Possibilité de télétravail après 6 mois d'exercice à temps plein, 1 jour par semaine en fonction des impératifs de service.

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle Ouest de psychiatrie générale assure la psychiatrie de service public du secteur 69G38 Lyon rive droite (Lyon 1, 2, 4 et 5), communes de Caluire, Rillieux-la-Pape, Neuville-sur-Saône et limitrophes, Vaulx-en-Velin. Le pôle Ouest est au service d'un bassin de population de 227 835 habitants de plus de 16 ans.

Le pôle est organisé autour de **3 services** : service d'hospitalisation complète, service de liaison et service ambulatoire. L'entrée dans les soins – hors hospitalisation en urgence – est organisée depuis deux centres d'accueil, d'évaluation et d'orientation (CADEO). Le service de liaison assure la liaison entre les dispositifs du secteur, et entre les dispositifs de secteur et le domicile du patient.



Le pôle Ouest comprend :

- Le **service hospitalisation complète** qui s'adresse à l'ensemble des patients du pôle et comprend quatre unités d'hospitalisations : Georges Lanteri-Laura, Georges Canguilhem, Françoise Dolto, et Jean-Bertrand Pontalis ;
- Le **service ambulatoire** avec trois centres médico-psychologiques (CMP), trois centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP), deux centres d'accueil, d'évaluation et d'orientation (CADEO) ;
- Le **service de liaison** avec un hôpital de jour (HDJ) de crise et une équipe mobile polaire qui gère notamment le dispositif Roussy.

L'**hôpital de jour de crise** prend en charge, en équipe pluri-professionnelle, la population habitant sur le territoire desservi par le pôle OUEST.

L'HDJ est situé en intra-hospitalier (site de Bron) afin de faciliter les liens avec les unités d'hospitalisation, le SMAUP et les équipes mobiles et de permettre la continuité médicale.

Les missions de l'hôpital de jour visent à proposer aux usagers une alternative à hospitalisation complète avec une prise en charge intensive sur une séquence de soins de trois mois, possiblement renouvelable, par la gestion de la crise en ambulatoire, les soins de consolidation clinique post HC et la prévention de la rechute.

L'HDJ intensif travaille en étroite collaboration avec les HC, l'EM, les structures du CMP/CADEO et CATTP afin de permettre une fluidité dans le parcours de soins du patient.

L'**équipe mobile polaire** est constituée également d'une équipe pluri-professionnelle qui intervient sur l'ensemble du territoire desservi par le pôle OUEST.

Elle vise à aider les usagers dans leur propre environnement en intervenant à différentes phases de leur parcours de soin :

- Gestion de la crise – alternative à l'hospitalisation temps plein ;
- Consolidation clinique et prévention de la rechute en post-hospitalisation ;
- Prise en charge de patients instables chroniques hauts consommateurs de soins.

L'équipe mobile polaire a également en charge le suivi des résidents de la Maison Roussy, dispositif d'accompagnement de patients vers un logement de droit commun, en lien avec les partenaires de soins du pôle ou extérieurs au pôle.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'assistant de service social contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes, avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Dans ce cadre, l'assistant de service social agit avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour :

- Améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel
- Développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société
- Mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés

Son intervention vise autant l'autonomie que l'inclusion sociale, le maintien ou le développement des solidarités ou des liens sociaux, l'éducation à la citoyenneté.



7. ACTIVITES PRINCIPALES

7.1. Travail direct auprès des patients et dans leur environnement

- Évaluation de la situation sociale des usagers, en relation avec leur entourage : ouverture ou maintien des droits ;
- Travail de liaison avec les différents partenaires impliqués dans la situation (CPAM, Métropole, MDPH, mairie, CAF, services de tutelle, bailleurs, structures d'hébergement, Clubhouse, SAMSAH, SAVS, organismes de formation professionnelle, ESAT, associations diverses ...)
- Travail de liaison avec les équipes médicales, paramédicales et sociales des différents services du pôle et du Vinatier ;
- Participation, au sein de l'équipe pluri-professionnelle, à l'élaboration du projet personnalisé du patient, avec évaluation psychosociale des besoins ;
- Accompagnement social : conseils, orientation et soutien aux patients et à leur entourage éventuellement dans le cadre de déplacements ou de visites à domicile ;
- Aide au maintien à domicile ou dans les lieux de vie par la mise en place d'actions préventives ou curatives en vue du retour à domicile ou du placement ;
- Aide à l'insertion sociale et/ou professionnelle ;
- Rédaction de rapports sociaux (mesures de protection des biens par exemple) et de signalements ;
- Rédaction de comptes rendus et tenue du dossier social ;
- Transmission des informations nécessaires au déroulement de la prise en charge dans le cadre des réunions d'équipe interne à l'unité ;
- Participation aux synthèses avec partenaires extérieurs ;
- Saisie de son activité dans le logiciel CORTEXTE.

7.2. Travail institutionnel

- Participation aux réunions d'équipe et institutionnelles ;
- Participation aux instances d'articulation entre les différentes lignes de soins du pôle ;
- Participation aux groupes de travail existant sur le pôle, au sein de la DSS et sur l'établissement ;
- Participation au projet de service et de pôle ;
- Participation aux réunions de la DSS et groupes de travail des AS de l'établissement ;
- Participation à des missions, des réunions et des groupes de travail transversaux à l'échelle de l'établissement ;
- Participation à des visites mensuelles de structures médico-sociales ;
- Veille juridique et sociale ;
- Participation à la supervision, au groupe d'analyse de la pratique s'ils sont proposés.

7.3. Travail collégial au sein du service social du pôle

En articulation avec l'ensemble des assistants sociaux du pôle :

- Accueil de stagiaires et tutorat ;
- Participation aux réunions des AS du pôle ;
- Remplissage des indicateurs et questionnaires sociaux de la DSS
- Planification et transmission des plannings de congés/absences au niveau polaire pour la continuité de service.

7.4. Travail partenarial

- Mise en œuvre et actualisation régulière des liens avec les institutions sanitaires, sociales et médico-sociales susceptibles d'être partenaires du secteur de psychiatrie publique ;
- Participation active au travail de réseau avec les partenaires du territoire : commune, Métropole, bailleurs sociaux, associations de réinsertion par le logement ou par le travail, opérateurs du champ de la grande précarité, et autres... ;
- Participation aux différentes instances et commissions des CLSM du territoire du pôle ;
- Participation à des actions de formation, d'information et de prévention dans le champ de la santé mentale et, en particulier, de la réhabilitation psychosociale ;
- Participation aux travaux institutionnels de partenariat.

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

Réévaluation et actualisation du profil de poste au besoin.

- Les caractéristiques complexes du secteur et des patients accueillis demandent à savoir travailler dans l'urgence, en situation de crise ;
- Capacités et possibilités de réactivité et de mobilité pour des patients nécessitant des accompagnements fréquents ;
- Identification et repérage des problématiques requérant des interventions ;
- Mise en place d'actions préventives ou curatives en vue du retour ou du maintien à domicile ;
- Travail en lien avec les patients et les familles pour l'accueil et la prise en charge et l'instruction des dossiers ;
- Travail en réseau avec l'ensemble des structures d'hébergement médicales et médico-sociales ;
- Informer les services dont ils relèvent et faire le lien avec l'ensemble des travailleurs sociaux intra et extra hospitalier.

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Empathie, capacités d'écoute et de recueil de la parole de la personne concernée, dynamisme ;
- Esprit d'initiative dans l'organisation et la mise en œuvre des interventions sociales et du projet social global du patient ;
- Intérêt pour le travail en équipe pluri-professionnelle et attention portée au partage des informations utiles à la continuité du projet thérapeutique ;
- Capacité d'autonomie ;
- Autoévaluation et réajustement de sa pratique, mise en œuvre de mesures correctives au besoin ;
- Capacité à rendre compte, sens de l'autorité ;
- Bien connaître les prérogatives et champ d'intervention de son corps professionnel ;
- Capacité d'interpellation de sa ligne hiérarchique lors des situations complexes ou de danger.

9.1. Formation souhaitée

- Etre titulaire du D.E. d'Assistant de Service Social

9.2. Expérience professionnelle

- Pratique antérieure dans une structure du champ de la santé mentale ou de la psychiatrie

9.3. Connaissances spécifiques attendues

- Techniques d'entretien social ;
- Techniques de communication et de négociation ;
- Connaissances en droit social, du travail et de la famille ;
- Connaissance des populations à risque (précarité, vieillissement, addictions...) ;
- Connaissance et utilisation des outils informatiques (messagerie et agenda Outlook, logiciels de bureautique ...)
- Capacités rédactionnelles ;
- Capacités d'analyse et de proposition ;
- Capacités de travail en réseau et en partenariat ;
- Connaissance des structures visant à la réinsertion socio-professionnelle et à l'hébergement thérapeutique, social et de droit commun ;
- Connaissance du cadre juridique de l'exercice de sa fonction ;
- Respect des cadres du partage d'informations à caractère secret.

**CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT****Pôle Emetteur**

OUEST

Modifications apportées par la nouvelle version

- Modification de la maquette / nouvelle chartre graphique
- Ajout des caractéristiques des lieux d'exercice de l'HDJ et de l'EMP

RédactionNans PAULET
Cadre socio-éducatif**Vérification**Dr Pierre-François GODET
Chef de pôle**Validation**Claire THEBAULT-JEAN
Directrice du Service Social